La Ligue nous communique d'autre part la lettre suivante adressée à MM. les Députés, Sénateurs, Conseillers généraux, Conseillers d'arrondissement du Nord et du Pas-de-Calais.

Monsieur,

Nous avons que vous êtes tout dévoué aux populations qui vous ont choisi comme leur représentant auprès des Pouvoirs publics.

Dans cette alpiste que traverse l'agriculture il est temps d'agir et défendre des intérêts si compromis.

Nous soumettons la question mieux que personne, la flagrante injustice qui fait que les boulimiques de crû, vers sonneurs schardés pour la Tranché, font perdre au Trésor un million 125, mille Boue le francs par an.

L'équilibre du budget est rompu et c'est le Nord et le Pas-de-Calais qui supportent les impôts qui doivent combler le déficit des Lotos que les autres régions non-seulement ne paient pas mais même font tourner à leur profit.

Nous vous prions donc instamment de joindre vos efforts individuels aux nôtres et de vouloir bien vous accompagner dans la démarche que nous devons faire auprès de M. le Préfet, qui n'a pas nous recevoir le 27 Février. Notre visite à la Préfecture se fera le mercredi 13 mars, à 2 heures 1/2.

Recevez l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués,

LE COMITÉ

M. Lainé nous adresse, de son côté, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

J'ai l'honneur de vous annoncer que M. le Préfet du Nord recevra les délégués des cultivateurs et des distillateurs le mercredi 13 mars suivant l'information qu'il a bien voulu nous donner.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées

Emile LAINÉ.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un suicide au parc Barbieux

Hier vers deux heures de l'après-midi, un individu paraissant âgé de 45 à 50 ans, s'était assis sur banc de l'Avenue Jussieu.

L'homme paraissait désespéré. Tout à coup il se tira un coup de revolver à la tempe droite.

Attirées par la détonation, plusieurs personnes accoururent. Le malheureux qui venait plus signe de vie fut transporté dans la loge du garde où peu après une civière le transporta à l'Hôtel Dieu.

Le suicidé qui jusque maintenant est resté inconnu a 1 m. 70 de taille; cheveux et moustaches chatains clairs, front large, yeux bleus, tête chauve, nez fort, bouche grande. Il était vêtu d'un complet en drap et portait noir et d'une chemise en plisson.

Dans ses vêtements, se trouvaient : 1 fr. 50, une paire de lunettes, deux clefs, un mètre en cuivre, un peigne et un mouchoir.

M. Vilfon, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête pour établir l'identité du suicidé.

Découverte d'un noyé

Hier à midi, des bateliers ont retiré du canal près du pont Saimbier, le cadavre d'un individu qui fut reconnu pour être celui d'un sieur Charles Callens, 52 ans, apprêteur, demeurant rue de Carignan, 4 Wattrelos.

Charles Callens était disparu de son domicile depuis le 18 décembre, lors des innondations. On suppose qu'il se sera noyé par accident. Le cadavre était dans un état de décomposition avancé.

Trop bruyant

Le sous brigadier Lédard a dressé contravention jeudi soir à un sieur Arthur B..., 18 ans, demeurant rue Ambert, 101, à Tourcoing, qui troublait l'ordre à l'Hippodrome.

... a été conduit au dépôt de sûreté jusqu'à la fermeture du Grand Théâtre.

Une mégère

Jeudi, vers onze heures du soir, une dame Mélanie Popelier, 48 ans, demeurant rue de France, 37, étant ivre, elle voulait y mettre le feu à sa maison. Elle s'était emparée de son fils âgé de 13 ans et voulu l'à toute force l'étrangler.

Un agent requis a conduit la mégère au dépôt du 1er arrondissement.

Suites mortelles d'un accident

La jeune Caquenière, la malheureuse victime de l'accident survenue jeudi matin, rue de l'Alma est décédée à l'Hôtel Dieu, jeudi à 7 heures 1/2 du soir.

M. et Mme Caquenière ont déposé une plainte devant M. Vifon, commissaire de police, contre l'auteur de l'accident.

Les habitations ouvrières

Demain dimanche, 10 mars, à quatre heures de l'après-midi, aura lieu au *Rotier Club* rue de l'Ommelet, 122, une réunion pour la formation définitive d'une société ayant pour but la construction d'habitations ouvrières, et leur livrage au sort parmi les adhérents.

Il y sera donné connaissance des statuts soumis à l'approbation préfectorale.

Les dames sont invitées.

Photographie artistique Victor HERMANT

168, GRANDE RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs à partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime Portrait de luxe « chacun » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 mars 1895

Le Conseil municipal devait tenir hier soir sa deuxième séance de la session ordinaire de février.

A neuf heures, il n'y a encore que dix-sept conseillers présents, alors qu'il en faut dix-huit pour pouvoir siéger *légalement*, le nombre des membres en exercice étant de 35.

M. le Maire consulte le Conseil municipal, et l'on décide qu'il y a lieu sans plus attendre de rédiger un procès-verbal de carence, ce qui est fait. La séance s'est levée.

Ce procès-verbal est signé par les membres présents.

Une réunion extraordinaire aura lieu vendredi prochain.

Importation de grains avariés

Nous avons donné hier sur cette importante affaire des détails complets et absolument exacts.

Il paraît que le blé est de provenance russe.

Les blés importés par M. Coutroubie et qui, nous l'avons dit, dégagent une très forte odeur de poisson, comme s'ils avaient séjourné plusieurs jours dans l'eau, seraient à vendre, même après plusieurs lavages.

En effet, l'importateur a remis à M. le commissaire central trois échantillons de son blé : 1° un échantillon non lavé ; 2° un échantillon lavé, un autre échantillon lavé et séché.

Eh bien, les échantillons lavés et nettoyés, ont encore une odeur, légèrement à sentir, mais, nous l'avons dit, avait été salé de l'eau, mais il a déclaré il y a déjà une huitaine de jours, n'avoir pas à intervenir.

C'est donc l'autorité administrative qu'il agit et c'est elle qui, à bon droit, a retenu les wagons.

Les autorités belges de leur côté, qui ont été mises en éveil, se refuseraient aujourd'hui à laisser rentrer les grains sur leur territoire.

Dans cette situation il faudra bien prendre une mesure radicale ; détruire les blés.

M. Ansart, à qui l'échantillon a été remis, a pris la précaution de le soumettre à un chimiste. Or, ce dernier a conclu, sans rapport établi dénégique. Les grains, disait-il, sont avariés, *carrés, remplis d'ordures et nuisibles à la santé publique.*

Nous croyons qu'il serait bon que des ordres sévères fussent donnés à tous les postes de douanes et aux autorités frontières pour empêcher l'entrée des denrées avariées. Quand la santé publique est en jeu, on ne saurait trop se mettre en garde.

Accident d'usine

Hier matin, une ouvrière de l'établissement de MM. Lamouroite et Leroux, filateurs, rue de la Blanche Porte, du nom de Jeanne Vérron, 50 ans, soigneuse, demeurant à Lanelles a était aperçu que quelqu'un qui du métier auquel elle travaillait, s'échauffait.

En avançant la main gauche, le médius et l'annulaire furent pris entre le peigne et le rouleau de pression, et elle eutlies tendons de ces doigts dénudés.

M. le docteur Vanneuspelle, lui a donné les soins nécessaires et a déclaré que l'incapacité de travail serait d'envron six semaines.

Accident

Hier après-midi, M. J. Vandecapelle, 15 ans, garçon boulanger à la société La Tourquennoise, demeurant rue du Timbale, passait rue Verte-Feuille, monté sur un cheval qu'il menait chez un maréchal-ferrant, lorsque en face de chez M. Desmettre, le cheval glissa et tombe en traînant sous lui son cavalier qui fut relevé aussitôt par des personnes témoins de l'accident, comme il se plaignait de vives douleurs, on alla chercher M. le docteur Desreumaux, qui arriva pour lui prodiguer ses soins et constata une entorse du genou gauche et de nombreuses contusions assez sérieuses sur tout le corps.

Il a ensuite été reconduit en voiture à son domicile et l'on espère que ce dernier sera vite sur pied sans que des suites graves ne surviennent pas de complications, l'incapacité de travail serait d'une vingtaine de jours.

Expulsés

Hier à midi, les gendarmes de Tourcoing ont remis à ceux de Mouscron un convoi de huit expulsés, sortant des prisons de Lille, Amiens, Valenciennes et Paris, où ils avaient été enfermés à la suite de condamnations prononcées contre eux pour vol, fraude et mendicité.

Deux chevaux dans le canal

Hier, vers deux heures du soir, quatre chevaux attelés à une amarre pour dégager un bateau chargé de charbon, en stationnement dans la partie du canal comprise entre les ponts du Fresnoy et du Boulevard, par suite de la grande quantité de glaçons amassés à ce *endroit*, survivant, conduits par un domestique, la berge droite du canal.

Par suite d'un malheureux coup de guide à gauche, les deux chevaux de tête tombèrent à l'eau, et peu s'en est fallu que les deux autres ne fussent entraînés sort, entraînés ils étaient par les deux chevaux qui se débattaient au milieu de l'eau et des glaçons.

On coupa les traits, et de courageuses personnes parvinrent les sortir de l'eau sauvetage des deux chevaux, ce qui fut fait non sans peine.

Le sauvetage est tombé malheureusement à l'eau et coupant l'un des traits, mais il en a été vivement retiré et quitte, par conséquent, pour un bain froid.

Un mur qui s'écroule

Hier vers 5 h. 1/2 du soir, un mur d'une longueur d'environ cinq mètres, situé dans un jardin bordant la rue Carnot, s'est écroulé avec un fracas épouvantable.

Immédiatement de nombreuses personnes accoururent à cet endroit et déjà les conversations allaient leur train et l'on disait même que deux jeunes enfants étaient ensevelis sous les décombres.

Des ouvriers furent appelés aussitôt et procédèrent au déblaiement, mais heureusement il n'y avait pas trace d'enfants ensevelis. Le mur qui s'est écroulé et dont la cause doit être attribuée au dégel est la propriété de M. Robbe-Dewyn.

WATTRELOS

Combats de coqs

Dimanche prochain, 10 mars, aura lieu chez Jean Germain, au Sartel, une grande partie de coqs contre Jules Mouscron, de Roubaix.

CROIX

Concours de bébés

Un grand concours de bébés organisé par l'Amie de l'Enfance de Lille, aura lieu à Croix, le dimanche 10 mars, de deux heures à cinq heures du soir, dans la salle du Cercle Philharmonique.

Il y a environ 500 bébés, du mois de mars, depuis mes bébés de 1 mois à 6 ans, pour la beauté, la santé, l'intelligence et la force. Des prix spéciaux seront décernés aux enfants ayant déjà concouru.

WASQUEHAL

Concours de bébés

Dimanche dernier a eu lieu en cette commune, un grand concours de bébés (500 francs de prix, diplômes et médailles), dans la salle de M. Dillies-Masson, organisé par l'Académie de l'enfance de Lille. Ci-dessous nous donnons la liste des enfants ayant obtenu des médailles et diplômes :

Bodin Marie, Boutemy Victorine, Courvoy Joseph, Decobecq Emile, Desrumaux Marcel, Dubus Paul, Dillies Marguerite, Duthilleul Germaine, Fontaine Pierre, Gaillard Marie-Louise, Hoguette Emile, Jonas Edmond, Jonas Louis, Ladsal Roselle, Lambrecht Emérance, Lambrecht Joséphine, Magnon Germaine, Marcel, Marcel, Mathon Louis, Sarmont Eugène, Vanrateighem Elise, Vande Casteele Lucien, Verhaegbe Emile, Wayenberge Albert.

LILLE

Cercle horticole du Nord

Dimanche prochain 10 mars, à cinq heures et demie, le Cercle horticole du Nord tiendra une assemblée générale au siège de la Société, Grande-Place, 18. — Concours entre sociétaires pour la floriculture, l'arboriculture et la culture maraîchère ; tombola gratuite pour les sociétaires.

Arrestation de deux voleurs

RUE DE JULIERS

(Nouveaux détails)

Les auteurs des nombreux vols commis ces temps derniers, Denhak et Vanhaeck ont été conduits au parquet hier matin.

Longuement interrogé par M. Barbier, commissaire du sixième arrondissement, Vanhaeck n'a pas prévaloir dans son système de défense. Il a avoué quelques-uns des vols qui lui sont reprochés, mais il s'obstine à garder sur les autres le mutisme le plus absolu ; il répond, lorsque les qu'ils ont commis seul le pont d'Iconflons, le corps d'un homme qui fut aussitôt retiré de la rivière par deux ouvriers, M.M. Co ahas et Verhaegbe.

Malgré l'état de décomposition où il se trouvait, le cadavre fut reconnu pour être celui de nommé Louis Doughe, 66 ans, vieillard de l'hospice civil d'Armentière, disparu depuis six semaines.

On ignore si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'une mort accidentelle.

DOUAI

Anèche — *Accident à la fosse l'Arbrisseau*. — Raimond Duplex, ouvrier mineur, âgé de 18 ans, deux pieds pris entre les rails et la roue d'un wagon, *le docteur Bliis on appelé en toute hâte craint* une amputation ne sera pas nécessaire.

Somain. La nuit dernière, vers deux heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Clovis Bernard, boucher, place Victor Hugo. Avec le secours d'un voisin, M. Pouille, caporal du pompiers, le feu fut aussitôt circonscrit.

Lallaing. — On nous écrit de cette commune : Le 15 février, après la classe du soir des enfants s'amusaient à glisser sur le Bouchard. Le jeune Camille Dehenny, âgé de 8 ans, voulut rattraper son ami le plus en avant et il disparut.

Arthur Marmouzé et Achille Longlin, âgés de 11 et 13 ans, se jetèrent dans la reconnaissance du Mont-de-Piété *ont été restitués à Mme veuve Castelain.*

Tentative de suicide

Une femme de 65 ans, Elisabeth Chef, veuve Lavesse, journalière, s'est jetée, hier soir, vers 6 heures 1/2, dans le canal de la Basse Deule, derrière le Palais de Justice. La malheureuse a pu être sauvée par le qui au même moment et cria au secours.

Eugène Lemaire, soldat au 43e de ligne, se jeta dans le canal, mais ainsi par le froid, il aurait infailliblement péri victime de son dévouement, si M. Elie Briot, tourneur en bois, rue Saint André, 77, n'était venu à son aide en se jetant dans une barquette et en injiut tendant la main au moment où il allait disparaître.

Pendant ce sauvetage, Ernest Biébuyck, tendait une perche à la femme Lovesse et la retirait de l'eau.

Le docteur Delmotte qui était arrivé sur ces entrefaites, a fit transbrorter cette pour le 2e arrondissement et lui donna des soins.

De son côté, le soldat Lemaire, après avoir changé d'effets chez M. Meyer, a pu regagner la caserne.

La femme Lovesse n'est jetée à l'eau sous l'influence de la boisson. Le bain froid qu'elle a pris la dégrisé. Elle a été conduite à l'hôpital Saint-Sauveur; son état n'inspire aucune inquiétude.

LE NORD

Les obsèques de M. Pélicier

Haubourdin. — Jeudi ont eu lieu à Haubourdin les funérailles de l'un des plus ardents propagateurs de l'idée républicaine dans notre canton, M. Auguste Pélicier, adjoint au maire.

Une foule nombreuse et recueillie qu'on peut évaluer à plus de deux mille personnes est venue rendre les ultimes honneurs au départ-ment et de ceux voisins, avait tenu à rendre un dernier hommage à cet honnête homme, dont les convictions n'ont jamais changé et qui, malgré tout, jouissait de l'estime de ses plus implacables adversaires politiques.

Le cortège se développait sur un parcours de plus de 1500 mètres.

Les élèves de l'école supérieure d'Haubourdin, dont M. Pélicier avait fait autrefois partie, prenaient leur place, couronnes en main, envoyée comme dernier souvenir au défunt par ses amis, la municipalité et les diverses sociétés dont il était partie.

Les clairons et les tambours tenaient la tête du cortège avec la fanfare des sapeurs pompiers. La musique municipale venait ensuite.

La compagnie des sapeurs-pompiers tout entière faisa à la haie.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Lemaire, président de la délégation cantonale, M. Butin, président de la *société de Secours* mutuels de Saint-Jean-Baptiste, M. Pierre Coulet, adjoint au maire d'Inspice, et M. Delfortrie, conseiller municipal.

Le Maire d'Haubourdin et tout son conseil précédaient la famille.

A l'émotion plusieurs discours ont été prononcés :

M. Auguste Testelin, conseiller municipal et ancien capitaine adjudant-major au 3e bataillon des mobiles du Nord, au nom de ses frères d'armes de 1870 et du Conseil municipal, a rappelé en des termes émus les qualités de bravoure et d'énergie montrées par le lieutenant Pélicier durant l'année terrible.

Il a ensuite rendu un éclatant hommage au conseiller municipal Pélicier, élu en 1877 en remplacement de son père, toujours réélu, puis deux fois adjoint, doutla première avec le regretté Auguste Potié dont il était le parent et l'élève politique.

M. Lemaire, maire à Lomme, près dont de la délégation cantonale au nom des leurs des écoles du canton, a fait apprécier les qualités que possédait le délégué Pelicier lequel comptait l'un des premiers pour la création *de ces directeurs de la jeunesse*, avait su immédiatement acquérir une situation prépondérante par le zèle, la sollicitude et l'esprit pratique qu'il apportait à tout ce qui pouvait intéresser l'éducation des enfants et l'amélioration des conditions d'hygiène des écoles.

M. Victor Hennebaut, ouvrier teinturier, secrétaire de la société si prospère de secours mutuels de Saint Jean-Baptiste, a affirmé les sympathies profondes que le Pélicier avait su trouver parmi les populations industrielles et agricoles de la région.

Il a rendu hommage au dévouement dont il avait toujours été animé envers leur société dont il était doyen longtemps membre honoraire et trésorier depuis 1881.

Un vieux ami, M. Verrier, en son nom et au nom de tous les amis du défunt, a ensuite devoir rappeler à tous dans des termes touchants ce qu'était l'homme privé, il la mort, son père et son époux. Il l'a décrit bien exactement, nature aimante et douce, faite de droiture, de délicatesse et de bonté à laquelle se joignent une modestie et une simplicité sincère, si rares de nos jours.

Il a terminé en donnant l'assurance aux quatre petites filles de M. Pélicier dont la mère avait précédé leur père, du même sort droit quelques mois auparavant, qu'elles n'étaient pas oubliées et que en dehors de leur famille si dévouée, elles pouvaient compter sur de nombreux amis et qu'il leur en donnait l'assurance.

La foule s'est écoulée du cimetière en commentant le grand malheur qui frappe cette famille dont des chefs ont disparu en moins de trois mois.

La mort de M. Pélicier est une grande perte pour le parti républicain d'Haubourdin; son influence était grande et ses qualités prédisaient à la propagation de ses idées républicaines et démocratiques qu'il professait sans ostentation mais avec la plus énergique conviction.

Gruson. — Plusieurs centaines d'oies sauvages sont venues s'abattre dans les champs de cette commune et y ont causé des dégâts considérables.

Les fermiers demandant à grands cris qu'on les débarrasse de ces volatiles qui les ruinent et une pétition en faveur de nombreuses signatures, vient d'être adressée à cet effet, à M. le Préfet du Nord.

Houplines. — *Un noyé.* — Vendredi matin, vers dix heures et demie, des passants virent *dérivé sous le pont d'Houplines, le corps d'un homme* qui fut aussitôt retiré de la rivière par deux ouvriers, MM. Co ahas et Verhaegbe.

Malgré l'état de décomposition où il se trouvait, le cadavre fut reconnu pour être celui du nommé Louis Doughe, 66 ans, vieillard de l'hospice civil d'Armentière, disparu depuis six semaines.

On ignore si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'une mort accidentelle.

DOUAI

Anèche — *Accident à la fosse l'Arbrisseau*. — Raimond Duplex, ouvrier mineur, âgé de 18 ans, deux pieds pris entre les rails et la roue d'un wagon, *le docteur Bliis on appelé en toute hâte craint* une amputation ne sera pas nécessaire.

Somain. La nuit dernière, vers deux heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Clovis Bernard, boucher, place Victor Hugo. Avec le secours d'un voisin, M. Pouille, caporal du pompiers, le feu fut aussitôt circonscrit.

Lallaing. — On nous écrit de cette commune : Le 15 février, après la classe du soir des enfants s'amusaient à glisser sur le Bouchard. Le jeune Camille Dehenny, âgé de 8 ans, voulut rattraper son ami le plus en avant et il disparut.

Arthur Marmouzé et Achille Longlin, âgés de 11 et 13 ans, se jetèrent dans la reconnaissance du Mont-de-Piété *ont été restitués à Mme veuve Castelain.*

Tentative de suicide

Une femme de 65 ans, Elisabeth Chef, veuve Lavesse, journalière, s'est jetée, hier soir, vers 6 heures 1/2, dans le canal de la Basse Deule, derrière le Palais de Justice. La malheureuse a pu être sauvée par le qui au même moment et cria au secours.

Eugène Lemaire, soldat au 43e de ligne, se jeta dans le canal, mais ainsi par le froid, il aurait infailliblement péri victime de son dévouement, si M. Elie Briot, tourneur en bois, rue Saint André, 77, n'était venu à son aide en se jetant dans une barquette et en injiut tendant la main au moment où il allait disparaître.

Pendant ce sauvetage, Ernest Biébuyck, tendait une perche à la femme Lovesse et la retirait de l'eau.

Le docteur Delmotte qui était arrivé sur ces entrefaites, a fit transbrorter cette pour le 2e arrondissement et lui donna des soins.

De son côté, le soldat Lemaire, après avoir changé d'effets chez M. Meyer, a pu regagner la caserne.

La femme Lovesse n'est jetée à l'eau sous l'influence de la boisson. Le bain froid qu'elle a pris la dégrisé. Elle a été conduite à l'hôpital Saint-Sauveur; son état n'inspire aucune inquiétude.

CAMBRAI

Beauvois — Le secrétaire de la Mairie vient d'être révoqué pour avoir fourni à un jeune soldat de Beauvois, actuellement qu'il était soutien de famille, alors qu'il avait un frère et une sœur plus âgé que lui.

Avis aux imitateurs.

HAZEBROUCK

VIOLENT INCENDIE

Un grave incendie a détruit, vendredi matin, vers une heure, la tannerie de M. Charles Thibaut, rue du Pont.

Grâce à la promptitude des secours, la maison d'habitation et un magasin de bois appartenant à M. Charles Thibaut, ont pu être préservés. Les dégâts sont assez importants.

Il y a assurance.

DUNKERQUE

LES ATTAQUES À MAIN ARMÉE dans l'arrondissement de Dunkerque

(Nouveaux détails)

Les auteurs des attaques à main armée n'ont subi aucun interrogatoire hier vendredi. Les objets qui avaient été saisis dans la maison du sieur Ch. Ledoux, 11 rue Jean Bart, Synthe sont : 4 pelles, 1 enclume, 1 marteau, 1 bouterolle, 1 bédane, deux tringles en fer pour rouleaux agricoles et un petit sac de toile contenant divers outils.

Tous ces objets appartiennent à M. Kicken, qui ne se doutait pas qu'ils fussent en possession de la justice et identifiés comme étant des pièces à conviction. M. Kicken a autorisé d'ailleurs qu'il reclamé son matériel au Parquet.

Quant au sang qui se trouvait sur le gant et les objets, il a été prouvé que c'était de Quinaert.

En effet, pour s'introduire dans le hangar, Quinaert avait dû escalader un mur de 4 mètres, démolir 42 pannes et 2 lattes de la toiture.

Pour introduireuse maîtresse, la fille Bray, il dut briser une forte serrure et s'est à cette besogne qu'il s'est blessé car le mur et la porte étaient encore tachés de sang.

Trois arrestations ont été opérées à la suite des dépositions de Quinaert.

La fille, Julie Bouquet, le nommé Blanckaert, cabaretier et l'un de ses parents, ont été arrêtés pour complicité de vol.

Jeudi soir une autre arrestation a eu lieu : le nommé Bonnaire a été produite au *sortir du cabinet du juge d'instruction.*

A la suite de l'arrestation de son mari, la *femme Blanckaert s'est jeté sur Quinaert et* l'a frappé de son panier. Les agents eurent beaucoup de mal à écarter la femme Blanckaert.

PAS-DE-CALAIS

La rage

Cela continue de plus belle.

On chien a parcouru hier les rues de la commune de Boiscamp-Ronchin et y a mordu nombre de ses congénères.

L'animal a été abattu par M. Louis Dilly, L'autopsie, faite par un vétérinaire de Croisilles, a démontré que le chien était bien atteint d'hydrophobie.

ARRAS

L'Influenza. — L'épidémie d'influenza continue à sévir avec intensité à Arras. Aussi la mortalité est-elle doublée. En février 1895, on n'a pas compté moins de 72 décès contre 40 en janvier, *on n'en enregistrait que 38 pendant le même période.*

Dans l'armée, l'épidémie désorganise absolument le service.

Rien qu'au 33e de ligne, on compte 230 malades Une seule compagnie en a jusqu'au moment 44 hommes indisponibles du fait de l'influenza.

Heureusement il s'agit, dans la plupart des cas, d'atteintes assez bénignes. Il n'est point à déplorer qu'un seul décès, celui du soldat Bigand, dont nous avons parlé il y a quelques jours.

BÉTHUNE

Jésain-Liétard. — M. Allard, commissaire de police, a dressé les procès-verbaux suivants contre M. M.Z., boulangère, qui a mis en vente du pain de mauvaise qualité : 1° pain de 2 kilogrammes ; 2° contre le nommé Joseph Lejeune, 38 ans, mineur, pour ivresse manifeste et 3° contre la dame Dubuisson-Bernard, ménagère, pour mauvaise tenue de son registre de logeurs.

Loison près Lens. — La dame Dessilly née Sophie Lemoin, se rendant chez Eugène Lepoutre, journalier, pour lui restituer une petite portion de charbon qu'il avait eu l'obligeance de lui prêter, fut tout à coup prise à la gorge par ce qui lui pique un genou sur l'estomac. On ne sait dans quel but Vêque terrasse cette femme, car cette dernière avait appelé au secours. Vêque s'est mis à genoux sur cette femme, mais la dame Dessilly fut assez heureuse pour s'en arracher du contact et se dégager des mains de son agresseur. C'est alors que Vêque furieux, s'est écrié : « Tu seras à moi ou tu y passeras. »

Vêque nie complètement les détails de cette scène. Quant à la dame Dessilly, elle porte une blessure au bras gauche et se plaint de douleurs à l'estomac.

Le gendarmerie a ouvert une enquête.

Tribunal Correctionnel de Lille

Présidence de M. Martin, vice-président.

Ministère public : M. Gachon

ROUBAIX

Vols — Félix Charlieu, 22 ans, tisserand, du 10 octobre au 2 mars dernier, volé de la laine à différentes reprises à M. Louis Cordonnier. Le tribunal l'a condamné à 40 jours de prison.

Stéphanie Huysentruyt, 35 ans, ménagère, rue de Douai, qui depuis quelques mois recélait le produit des vols volé et se servait de la laine volée pour se faire pour elle et son compagnon des bas et des chaussettes. Pour complicité de vol elle est condamnée à 1 mois de prison.

— Marie Dumeril qui logeait chez une voisine de M. Adolphe Watteau, tisserand, qui l'avait recueillie depuis quelques jours par commisération, a soustrait à ce bienfaiteur des mouchoirs, des cravates et une chemise.

Elle est condamnée à 15 jours de prison. Mais, comme cet délit a été commis, le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

TOURCOING

Lâche agression. — M. Duhamel, économe de l'hôpital Gambetta, a été volé le 5 mars par un individu qui était ivre et qui, s'avançant vers lui, lui dit à brûle-pourpoint : « Vous êtes un patron. » Au moment même, il lui portait un coup de poing à la figure.

Cet un nommé Léopold Hourdé, 22 ans, fileur, que le tribunal condamne à un mois de prison et 5 francs d'amende.

CROIX

Au domicile des Salutistes — Un détachement de l'Armée du Salut, commandé par le capitaine Lomel, prêchait depuis quelque temps à Croix. C'est au n° 4 de la rue d'Avricourt qu'elle l'établissait.

Là se réunissaient les soldats de l'Armée, après avoir pas é leur journée dans les rues des villes voisines à chanter leurs cantiques en vendant leurs journaux. On y expose la doctrine, on y parle du salut et l'on y fait des conversions.

Au nombre des convertis de l'Armée du Salut, on compte depuis quelque temps les demoiselles Vanleuvenhuize, âgées respectivement de 23 et 25 ans.

Leur frère, Jules Vanleuvenhuyse, âgé de 36 ans est tisserand. C'est un brave garçon sur lequel la meilleure renseignements sont données ; d'un bon caractère et ne l'a sant jamais la fête.

La conversion de ses sœurs a provoqué des bruits malicieux et la rumeur publique prétendait que les galons rouges du beau capitaine Loostis et de son lieutenant, M. Mahl, produisaient, au cabaret, des insinuations analogues avaient été lancées sur la façon dont ses sœurs étaient devenues les adeptes de la secte. Le jeune homme, ennuyé, avait bu plus que de coutume et très excité, il en a fallu le voir le soir jusqu'au numéro 5 de la rue d'Arcole, résolu à dire leur fait aux sol ats de l'Armée du Salut.

Il trouvait porte close, entrait dans la maison et la poussait en colère sur les lampes, les chaises et les tables qu'il brisait. Puis il s'en allait, après avoir fait voler une dix ine de carreaux en éclats.

Un de ses camarades, Henri Arthur, 30 ans, rattachant, certainement quelques instants après, et pour tout des coups à un soldat de l'armée qui lui refusait l'entrée du sanctuaire.

Un voisin, Alfred Flayrant, pris pour un salutiste, recevait un coup de poing.

C'est pour ces faits que Vanlieuvenhuyese et Duert viennent s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle.

Le lieutenant et le capitaine déposent : Ils reconnaient qu'ils ch n'ent des cantiques, des prières et parlent du Seigneur pour avancer le règne de Dieu, et si le jeune homme les avait excités à leur œuvre représ, ils auraient développé leurs théories et profité de faire de la propagande à l'audience.

Le capitaine se défend d'avoir jamais reçu les demoiselles Vanleuvenhuyse dans un sentiment d'ailleurs, ajoute-t-il, *soin n'est pu porter à conséquences...*

Dans l'espace réservé au public, beaucoup de monde, quelques têtes de soldats que l'on reconnaît au liseré rouge de leur casquette ; une jeune fille blonde assiste à l'audience des débats.

Vanhieuvenhuyse est condamné à 5 fr. d'amende pour ivresse et à 11 francs d'amende pour bris d'objets mobiliers.

Mais le tribunal, vu ses bons antécédents et les circonstances qui l'ont amené à commettre les délits qui lui sont reprochés, lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

Ecart, pour coups se voit infliger 6 jours de prison.

A leur sortie de la salle d'audience, les salutistes sont escortés par la foule qui chante sur l'air connu :

C'est nous qui sommes les mêmes
De l'Armée du Salut
Chut... etc.

COUR D'ASSISES du Nord

L'ASSASSINAT DE VIESLY

UN GARDE-CHAMPÊTRE

tué par des maraudeurs

Avant l'Audience

Aspect des plus grandes causes. Foule autour du Palais, foule dans les couloirs, foule dans le prétoire, foule partout. Les fauteurs de la cause ont pris les places les mieux à même de voir aux innombrables curieux le calme qu'exige la solennité de la justice. Trente quatre témoins sont cités et tous ont amené de leur village des amis et des parents qui discutent passionnément sur l'issue probable des débats.

Me Hattu, malade, arrive en fiacre ; l'émi. nent avocat, dès son arrivée, reçoit d'abord, prend immédiatement place au banc de la défense où se trouve déjà Me Dubron, Il lui faudra un courage surhumain pour suivre — sans doute l'attention et avec le sang-froid qui lui doit le défendre à la guillotine — les moindres détails de cette longue affaire qui ne demandera pas moins de deux jours et peut-être deux soirs.

M. Blondel, avocat général, occupe le siège du ministère public.

LES ACCUSÉS

A deux heures et demie on introduit les accusés. Ils prennent place sur le banc dans l'ordre suivant : Bernard, Makl, Dumurier.

Bernard est un solide gaillard, à l'aspect froid et brutal. Sa tête carrée dénote une énergie peu commune. Ses moustaches et ses cheveux d'un noir de jais accentuent la dureté de sa physionomie. Il est enfoncé sous d'épais sourcils lance des regards perçants et cruels.

Makl a une figure allongée, le nazine gauchi, les yeux enfoncés, le cheveux ras, la lèvre, relevée du même côté laisse voir les dents longues et larges. Le front est bas, l'œil glauque.

Dumurier, complètement imberbe, a une tête bestiale, couverte de cheveux blonds roux plantés fort avant sur les temper.

Le nez épaté, la lèvre lippue, la bouche fendue tout dans sa face inspire la répugnance.

Les trois accusés sont misérablement vêtus comme des ouvriers peu soigneux.

A 3 heures précises, l'audience est ouverte.

Le président interroge les accusés sur leur identité. Achille Bernard est âgé de 27 ans, cabaretier et tisseur à Vlesly ; Victor Makl (et non Maquel comme nous l'avons écrit hier), 23 ans, marchand de morue ; Léon Amand Demurier, 18 ans, marchand de morue.

On procède à l'appel des témoins et, vu la longueur des débats, on nomme un juré supplémentaire. Ces formalités accomplies, le greffier donne lecture de

L'ACTE D'ACCUSATION

Le jeudi 31 mai 1894, vers quatre heures et demie du matin, le cadavre de Henri Tamart, âgé de 66 ans, garde particulier du parc seigneurial de Vlesly, a été trouvé dans le fossé du chemin de cette commune à Quiévy, à 200 mètres des premières maisons de Vlesly et à 400 mètres du territoire du sieur Bérard, situé lui-même à 700 mètres environ de Quiévy. On constata sur la figure quatre plaies profondes, une blessure perforante de l'œil gauche, une plaie à la main, une déchirure du lobe cérébral droit et plus de vingt fractures des os de la face ; toutes ces blessures étaient graves et sept d'entre elles auxquelles s'ajoutaient la mort. Au milieu de la route se trouvait une large mare de sang. Sur un parcours de 350 mètres environ dans la direction de Quiévy et jusqu'à 50 mètres environ de Bérard, on relève de nombreuses traînées de sang.

Le sieur Tamart étant resté mutilé de sa montre et de son portefeuille, le vol devait être exécuté comme mobile du crime.

Deux jours après parvenait aussitôt sur les nommés Bernard, Makl et Demurier, signalés comme maraudeurs ; on présume qu'ils avaient tué le garde parce qu'ils avaient été surpris en flagrant délit de vol de récoltes. Une perquisition opérée au domicile de Demurier amena la découverte d'un pantalon de velours et d'un gilet appartenant au défunt, dont les vêtements et les souliers portaient aussi des traînées de sang, perdu sûrement. Il avoua immédiatement sa culpabilité et fit connaître la participation que Bernard et Makl avaient prise au crime.

Il résulte de l'information et des aveux de Demurier, que le mercredi 30 mai, vers minuit, M. Bérard venait de rentrer de dernier chez lui et que quelques deux se sont rendus chez Bernard qui les attendait ; puis ils sont allés ensemble dans un champ voisin appartenant à M. Bérard et d'où hidon. Ils ont fourragés récemment coupés trois sacs dont ils s'étaient munis.

A ce moment, ils ont été surpris par le garde Tamart embusqué dans cet endroit depuis quelques heures et qui leur a déclaré procès-verbal malgré leurs supplications.

Néanmoins, ils se sont dirigés tous quatre vers l'estaminet Bernard, où ils ont pris chacun une chope.

Le garde est parti le premier. A peine s'était-il éloigné que Bernard et Makl proposèrent de le tuer pour l'empêcher d'aller porter son procès-verbal à Vlesly. Demurier aurait protesté, mais prétendant il consentit à aller se cacher sur le chemin qui se rendrait l'un d'une serpe et d'un piquet de fer, l'autre d'un tisonnier et d'un hidon. Ils sont alors arrêtés sur le chemin le garde à 50 mètres de l'estaminet.

Bernard lui porta à la tête un coup de serpe qui le renversa sans connaissance et la figure ensanglantée. Ne voulant pas le laisser sa trée de la maison qu'il venaient de quitter, Bernard et Makl le transportèrent à l'endroit où le corps a été retrouvé et le déposèrent sur la route.

Vainement, Demurier, qui le garde, reprenant connaissance un moment, achevé dit : « Laissez-moi retourner à Vlesly, je ne vous dénoncerai pas procès-verbal. » Les deux complices ont frappé à nouveau et plus sûrs reprises, puis ils obligèrent Demurier à frapper également avec un piquet que Bernard lui mit dans la main. Ils déposèrent ensuite le cadavre dans le fossé qui longe la route et regagnèrent leur domicile.

Bernard et Makl, malgré les charges qui pèsent sur eux, persistent à prétendre qu'ils n'ont pris aucune part au crime dont ils sont inculpés. Ils soutiennent contre l'évidence que Demurier en est le seul auteur et qu'il serait shé leur en faire l'aveu avant neuf heures du matin et de ne le menacer, presque assistit après l'assassinat. Or il a été établi que ce matin-là Demurier était rentré comme plus tard, Demurier a pu justifié de l'emploi de son temps j